

## **Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg**

### **Opération achat « récupérateurs d'eau pluviale »**

### **Année 2025**

#### **Document d'informations de mise en œuvre** **à destination des usagers de la** **Communauté de Commune de Bénévent Grand-Bourg**

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg,  
8 Place du Marché, 23240 Le Grand-Bourg

Mail : [accueil@ccbgb.fr](mailto:accueil@ccbgb.fr)

Téléphone : 05.55.80.38.20 ou le 05.55.80.15.65

Contact : Isabelle VALLADON / Olivier BLEUF

Site : <https://benevent-legrandbourg.fr/fr/>

#### **Contexte de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale » :**

L'année 2022 a été la plus chaude jamais mesurée en France et classée en second rang des années les moins arrosées (depuis le début des mesures en 1959). Sur le bassin Loire-Bretagne, des mesures de restriction de l'eau ont été mises en place, de juin à septembre, dans tous les départements. Malgré ces mesures, 36 % des cours d'eau se sont asséchés en août.

Sur le territoire, cela s'est traduit par des tensions très importantes sur la ressource en eau disponible pour l'eau potable (captages, prises d'eau de surface) avec une baisse généralisée comprise entre 30 % et 60 % de la moyenne.

La situation de sécheresse de l'année 2022 est venue amplifier les grandes difficultés rencontrées sur le département lors des années précédentes (hormis en 2021 qui a été une année pluvieuse) avec des déficits hivernaux qui sont venus accroître les effets de la sécheresse estivale et automnale de ces années-là (2018 à 2020).

Le nombre d'assecs, observés en 2022, ont été également plus importants sur l'ensemble du département (bassin du Cher amont, bassin de la Petite Creuse, bassin de la Gartempe affluents de la Creuse). Le comité sécheresse 2022 a surveillé la situation dès le mois de mai. Celle-ci est devenue alarmante dès le mois d'août et n'a cessé de se dégrader jusqu'en décembre.

Pour prévenir qu'une telle situation ne se reproduise, l'agence de l'eau Loire-Bretagne propose, dans le cadre du PLAN EAU 2023, aux établissements publics de coopération intercommunale de mettre en place avec les communes de leur territoire un plan d'actions personnalisé de sécurisation et de réduction des consommations d'eau potable.

Engagée dans une opération collective d'économie d'eau à la suite de plusieurs années de sécheresse sur le territoire, la communauté de communes propose une opération d'achat groupé de récupérateurs d'eau pluviale à destination des habitants des 16 communes de son territoire (ARRENES, AUGERES, AULON, AZAT-CHATENET, BENEVENT L'ABBAYE, CEYROUX, CHAMBORAND, CHATELUS LE MARCHEIX, FLEURAT, FURSAC, LE GRAND-BOURG, LIZIERES, MARSAC, MOURIOUX VIEILLEVILLE, SAINT GOUSSAUD et SAINT PRIEST LA PLAINE).

A cet effet, elle réalise une étude globale sur les économies d'eau et met en œuvre un plan de communication et de sensibilisation auprès des usagers.

En répondant à l'appel à projet « sobriété des usages » financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil départemental et la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg (CCBGB), les élus du territoire ont validé **l'opération d'achat de récupérateurs d'eau pluviale à destination des usagers.**

### **Déroulé de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale » :**

La communauté de communes a attribué un marché d'appel d'offres ouvert d'achat de 1.000 récupérateurs d'eau pluviale à destination des habitants de son territoire, soit 16 communes (ARRENES, AUGERES, AULON, AZAT-CHATENET, BENEVENT L'ABBAYE, CEYROUX, CHAMBORAND, CHATELUS LE MARCHEIX, FLEURAT, FURSAC, LE GRAND-BOURG, LIZIERES, MARSAC, MOURIOUX VIEILLEVILLE, SAINT GOUSSAUD et SAINT PRIEST LA PLAINE).

### **L'échéancier :**

L'opération dure 1 année. Elle concerne 1.000 conteneurs, soit :  
1 tranche ferme en 2025 pour 100% des récupérateurs d'eau

### **Les tarifs d'achat et de revente aux particuliers après subventions :**

Les récupérateurs sont vendus après déduction des subventions accordées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) et le Conseil départemental de la Creuse (CD 23). Le montant restant à charge sera facturé aux usagers.

Modèle 1.000 L :

Prix HT : 237,00 €

Prix TTC : 284.40 €

Subvention AELB : 70 % du montant TTC : 199.08 €

Subvention CD 23 : 10 % du montant HT : 23.7 €

Frais de Gestion : 1.38 €

**Reste à charge des particuliers - montant net : 63 €**

### **L'attribution du marché public :**

La Commission d'Appel d'Offres a attribué l'Appel d'Offres Ouvert à la Société **MARLIM ENERGIES SERVICES SAS, 87 LIMOGES.**

### **Modalité de mise en œuvre par la communauté de communes :**

Dans le cadre des modalités de mise en œuvre de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale », les parties sont désignées par les termes suivants :

- **La Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg (CCBGB)**, Maître d'ouvrage de l'opération,
- **La commune de chaque territoire** qui met à disposition un lieu sécurisé pour la livraison,
- **Le demandeur** qui passe la commande.

### **La Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg :**

- A lancé un appel d'offres ouvert pour l'achat de 1.000 récupérateurs d'eau de 1000 L, pour la revente aux habitants du territoire de la communauté de communes,
- Déploie la communication par les réseaux sociaux, les bulletins communaux, les flyers et le site internet,
- Reçoit et enregistre les commandes des usagers uniquement avec le formulaire dédié. La saisie en ligne avec le formulaire GOOGLE FORMS est fortement recommandée. La commande demeure possible, par mail à l'adresse [accueil@ccbgb.fr](mailto:accueil@ccbgb.fr) ou en déposant le formulaire papier à l'accueil de la communauté de communes,
- Procède aux commandes auprès du fournisseur retenu,
- Emet l'avis des sommes à payer du reste à charge, après déduction des subventions,
- S'assure du paiement avant la livraison aux usagers,
- Appose un autocollant mentionnant les financeurs sur chaque récupérateur,
- Distribue une plaquette sur la sobriété des usages de l'eau avec chaque récupérateur,
- Informe l'utilisateur de la disponibilité du récupérateur et de la date de livraison dans sa commune,
- Remet la liste des commandes à chaque mairie du territoire, pour sa commune, en vue de la remise aux usagers.

### **La commune :**

- Désigne un référent chargé du suivi de l'opération et de la livraison sur son territoire,
- Partage la communication Facebook de la CCBGB et communique les flyers par tout moyen aux usagers,
- Prévoit un lieu de stockage des récupérateurs sur son territoire,
- Réceptionne la livraison des récupérateurs en compagnie d'un agent de la communauté de commune, au garage du service technique ou autre lieu sécurisé. Aucune réclamation ne pourra être admise une fois la vérification de la livraison effectuée et le bon de livraison signé,

- Accueille les usagers, accompagné d'un agent de la communauté de commune, pour la remise des conteneurs à la date qui sera fixée en accord avec la CCBGB, en vérifiant son identité,
- Se charge de la planification et de la remise du récupérateur au demandeur, si ce dernier n'a pas pu être présent à la date fixée par la CCBGB.

#### **Le demandeur :**

- Habite ou est propriétaire sur le territoire. Il fournira le justificatif,
- Commande le modèle proposé de 1.000 L (un seul conteneur par foyer),
- Valide les modalités de mise en œuvre de l'opération en signant le bon de commande,
- Règle le montant dû à la CCBGB, dès la commande passée, à réception de l'avis des sommes à payer du Service de Gestion Comptable (Trésorerie) de LA SOUTERRAINE,
- Justifie son identité lors du retrait du récupérateur dans sa commune de domicile.

#### **Point sur la commande :**

La signature du bon de commande implique l'acceptation du présent document de mise en œuvre de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale ».

Les commandes des usagers sont passées à la CCBGB aux dates qu'elle aura fixées.

Les premières commandes seront transmises à la CCBGB à **compter du 01 Décembre 2024**.

#### **Point sur la livraison par le fournisseur :**

Les livraisons auront lieu obligatoirement en présence d'un représentant de la communauté de communes ou de la commune concernée. Le bon de livraison sera obligatoirement visé par l'agent qui réceptionne le produit.

Aucune réclamation ne sera admise après la livraison de la marchandise dans le lieu de dépôt qu'aura défini chaque commune du territoire.

#### **Point sur le retrait par le demandeur :**

Les premières remises seront assurées 1 mois après la commande passée au fournisseur attributaire du marché par la CCBGB,

Aucune réclamation ne sera admise après la remise de la marchandise au demandeur,

L'opération prend fin à la remise de la marchandise au demandeur.

#### **Point sur le paiement :**

- La communauté de communes établit la facturation et l'avis des sommes à payer (ASAP),
- Le demandeur règle sa facture au Service de Gestion comptable (SCG) de LA SOUTERRAINE (Trésor public), suivant les modalités indiquées sur l'ASAP,
- L'enregistrement du paiement par la CCBGB permet la remise de la marchandise au demandeur.

**Descriptif du modèle de récupérateur d'eau proposé suivant le mémoire technique remis par le titulaire du marché (fournisseur) :**

**Récupérateur d'eau pluvial de 1000L modèle « Cubus » couleur gris béton de forme rectangulaire**



**Caractéristique du produit :**

- 1000 litres de couleur gris
- 26 Kg
- 80x80x184cm

**Accessoire fournis :**

- Robinet PE imitation laiton
- Joint 19/32 (non monté)

Le réservoir « Cubus » permet de récupérer l'eau de pluie à partir de la descente de gouttière et de l'utiliser pour l'arrosage et le nettoyage.

Le récupérateur d'eau mural vous permettra de stocker de l'eau de pluie pour vos besoins du quotidien. Vous utiliserez une ressource naturelle et gratuite grâce à sa grande capacité de stockage. Le récupérateur à eau mural est simple et rapide à installer.

#### **Avantages produit :**

Le récupérateur d'eau mural s'intégrera facilement contre un mur extérieur de votre maison. Il couvrira l'ensemble de vos besoins d'arrosage sur une grande partie de l'année. Vous pourrez utiliser cette eau de pluie à votre convenance grâce au robinet d'évacuation.

Ce modèle de récupérateur est jumelable, le réservoir est équipé de trois filetages pour l'installation du robinet (fourni) et la vidange totale du réservoir

#### **Informations produit :**

La totalité des 1000 litres d'eau récupérés sont en bas du récupérateur d'eau et non au niveau du robinet. Toutefois, il est prévu en bas de cuve, un trou de vidange, afin de pouvoir vider la cuve en totalité, principalement en hiver. Il suffit de mettre un autre robinet ou un bouchon de vidange (l'emplacement est prévu avec un pas de vis). Cet accessoire n'est pas fourni avec le récupérateur.

Comment est géré le système du trop-plein avec ce modèle de cuve ? Une fois que la cuve est pleine, l'eau ne rentre plus dans la cuve (système de reflux) et continue la descente dans la gouttière automatiquement. Dès que la cuve commence à se vider, le remplissage se fait à nouveau automatiquement.

Le client perce lui-même le trou pour brancher le kit raccord chéneau. La longueur standard du tuyau fourni est de 30 cm.

Comment se fait le raccordement ? Un kit raccord chéneau est fourni avec le récupérateur, ainsi qu'une notice de montage.

Si vidange pendant l'hiver comment pratiquer étant donné la hauteur du robinet ? Le dispositif de vidange se trouve en bas sur les deux côtés du récupérateur.

**Collecteur filtrant Speedy**



**Caractéristique du produit :**

- Ø de gouttière 70 – 80 – 100 mm
- Surface de toiture maxi 80m<sup>2</sup>
- Raccordement à la cuve 32 mm
- Grille filtrante PE

**Accessoires fournis**

- Scie cloche
- Vis
- Joint d'étanchéité
- Tuyau 40 mm
- Embout de raccordement à la cuve

Le collecteur filtrant Speedy permet de raccorder votre réservoir d'eau de pluie aérien à une descente de gouttière. Il préserve l'eau des salissures du toit telles que les feuilles, les brindilles, les insectes, la mousse...

**Avantages**

Pose sans couper la descente de gouttière

Pas d'espace minimum requis entre le mur et la descente de gouttière

Débit de sortie réglable,

Fonction trop plein automatique permettant d'éviter le débordement de la cuve,

Position été / hiver incluse



### **Carnet d'entretien :**

Nom du Propriétaire/Utilisateur du récupérateur :

Adresse :

Numéro de Téléphone :

Date d'Installation :

Modèle du Récupérateur :

Fabricant :

### **Instructions Générales d'Entretien :**

1. Nettoyage Régulier : Effectuez un nettoyage régulier de la surface du récupérateur d'eau de pluie pour éliminer les débris, les feuilles et autres particules qui pourraient obstruer le système.
2. Inspection Visuelle : Effectuez une inspection visuelle périodique pour détecter tout signe de dommage, de fuite ou de dysfonctionnement.
3. Vérification des Connexions : Assurez-vous que toutes les connexions, y compris les tuyaux et les joints, sont bien serrées et en bon état.
4. Maintenance du Filtrage : Nettoyez ou remplacez les filtres selon les recommandations du fabricant pour garantir une filtration efficace de l'eau de pluie.

### **Entretien Mensuel :**

1. Nettoyez les gouttières et les descentes pluviales pour éviter l'accumulation de débris.
2. Vérifiez l'état des collecteurs d'eau et des filtres, nettoyez-les si nécessaire.
3. Assurez-vous que la surface du récupérateur est exempte de saletés et de débris.

### **Entretien Trimestriel :**

1. Inspectez attentivement l'intégrité structurelle du récupérateur pour détecter toute fissure ou tout dommage potentiel.
2. Vérifiez le fonctionnement des vannes et des robinets.
3. Contrôlez-le niveau à l'intérieur du récupérateur et ajustez-le si niveau d'eau à nécessaire.

### **Entretien Annuel :**

1. Videz et nettoyez complètement le récupérateur d'eau de pluie.
2. Vérifiez l'état des composants internes.
3. Effectuez une inspection approfondie de l'ensemble du système pour détecter tout signe de corrosion ou de détérioration.

**Entretien hivernal :**

1. Vidangez le récupérateur : Avant l'arrivée des températures de gel, assurez-vous de vider complètement le récupérateur d'eau pour éviter que l'eau ne gèle à l'intérieur et n'endommage le système.
  2. Détachez les tuyaux : Déconnectez les tuyaux et les descentes pluviales du récupérateur pour éviter qu'ils ne se brisent en raison de l'expansion de l'eau gelée.
  3. Stockez les accessoires : Retirez tous les accessoires du récupérateur et stockez-les à l'intérieur pour les protéger du gel et de l'humidité.
  4. Protégez le récupérateur : Si possible, couvrez le récupérateur avec une bâche ou un matériau isolant pour réduire les risques de gel.
  5. Surveillez la météo : Restez attentif aux prévisions météorologiques et prenez des mesures préventives supplémentaires si des températures de gel sont prévues pendant une période prolongée.
  6. Entretien après le gel : Une fois que le risque de gel est passé, vérifiez l'état du récupérateur, des tuyaux et des accessoires pour vous assurer qu'ils n'ont pas été endommagés. Effectuez les réparations nécessaires si besoin.
- En suivant ces étapes, vous pouvez protéger efficacement votre récupérateur d'eau pendant les mois d'hiver où le gel est un risque.

**Tableau d'entretien :**

Date de Contrôle	Observation

**Remarques :**

- Conservez les enregistrements de l'entretien régulier et des réparations effectuées pour référence future.
- En cas de doute ou de problème, contactez immédiatement un professionnel qualifié pour une assistance supplémentaire

**Signature du Propriétaire/Utilisateur :**

**Date :**